Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_20-DE

Ville de Thiers

- N°20 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Groupement de commandes - Travaux de grosses réparations et d'aménagement de la voirie et des réseaux divers

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :

Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_20-DE

Ville de Thiers

C.M. 27.06.2023
- N°20 -

GROUPEMENT DE COMMANDES - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

- **Considérant** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,
- **Considérant** que dans ce cadre, il apparait opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public pour la réalisation de travaux de grosses réparations et d'aménagement de la voirie et réseaux divers entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne,
- **Considérant** que ce groupement de commande est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public,
- **Considérant** que la Ville de THIERS assurera la coordination de ce groupement.
- **Considérant** qu'afin de respecter les règles relatives à la maitrise d'ouvrage publique, une Commission des marchés en procédure adaptée (CMAPA) spécifique doit être créée pour donner son avis sur le choix de l'attributaire. Qu'il apparait opportun que cette commission ad hoc soit composée des membres de la CMAPA de la Ville de Thiers et des membres de la CMAPA de TDM pour représenter la Communauté de communes. Cette commission ad hoc sera présidée par le Président de la CMAPA de la Ville de Thiers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ayant pour objet la réalisation de travaux de grosses réparations et d'aménagement de la voirie et réseaux divers, selon les conditions de la convention constitutive,
- **Approuve** le fait que la Ville de Thiers assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes,
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- **Approuve** la création d'une commission ad hoc,
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

David DEROSSIS

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER